

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 mars 2020

---

**D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2764)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 5**

Après l'alinéa 18, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Inviter les maires à utiliser la totalité de leurs pouvoirs de police, et plus spécifiquement les modalités de couvre-feu dans tout ou partie de leur commune ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les mesures de confinement décrétées par le Gouvernement sont peu ou mal respectées. Des mesures plus contraignantes sont aujourd'hui nécessaires.